

## Avis de consultation Projet QC-2022-05

Août 2022

### Avis est donné

- Aux entités inscrites au Registre des entités visées ;
- À la North American Electric Reliability Corporation, inc. (NERC) ;
- Au Northeast Power Coordinating Council, inc. (NPCC) ;
- Aux coordonnateurs de la fiabilité du NPCC ;
- À la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie »).

**Période de consultation :** du 15 août 2022 au 26 août 2022.

### Objectif de la consultation

Conformément à la décision [D-2011-139](#) de la Régie, le Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Coordonnateur ») sollicite les commentaires des entités visées sur la norme de fiabilité suivante en vue de son éventuelle adoption par la Régie.

#### Nouvelle version de norme :

- CIP-014-3 – Sécurité physique

#### Norme à retirer :

- CIP-014-2 – Sécurité physique

Le Coordonnateur demande aux entités visées de se prononcer sur la pertinence et les impacts de la norme de fiabilité à adopter et retirer. À cet effet, veuillez utiliser le formulaire disponible en ligne sur le site Web du coordonnateur de la fiabilité, à la page Consultation publique des entités (<https://www.hydroquebec.com/coordonnateur-fiabilite/documentation/consultation.html>). Veuillez prendre soin d'indiquer clairement sur quel document (et sur quelle section de celui-ci) portent vos commentaires.

Vous pouvez également transmettre vos questions et commentaires par courriel à [fiabilite@hydro.qc.ca](mailto:fiabilite@hydro.qc.ca).

### Documents

- Norme et annexe Québec proposées;
- Sommaire de la norme à adopter, y compris une évaluation préliminaire de la pertinence et de l'impact;
- Norme et annexe Québec en suivi de modifications;